

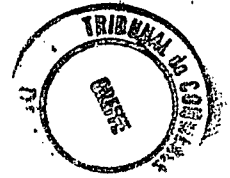
**Luc CHARLIER**

*Commissaire aux Comptes  
Inscrit près de la Cour d'Appel de REIMS  
1 bis, rue de Lorraine  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES*

*Téléphone : 03.24.56.30.90  
Télécopieur : 03.24.56.20.64*

Dépôt n° 324

du 16 FEV. 2010



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA**

**SA CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**

**2, Rue du Château d'Eau**

**08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA

SA CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

*2, Rue du Château d'Eau*

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

*Mesdames, Messieurs les actionnaires,*

*En ma qualité de commissaire aux comptes de la société SA CHAMPAGNE ARDENNE REVISION et en application des dispositions de l'article L.225-244 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.*

*J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.*

*Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.*

*Fait à Charleville-Mézières,  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2009.*



